

L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EN PERSPECTIVE

Les transferts fédéraux

L'Observatoire de l'administration publique, hiver 2013

Les transferts fédéraux sont des sommes d'argent¹ versées par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux pour appuyer la prestation de services publics et la mise en œuvre de programmes par ces derniers. Ces transferts poursuivent des objectifs de redistribution de la richesse entre les provinces et permettent le financement d'interventions pancanadiennes, sectorielles ou régionales². Depuis la restructuration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en avril 2004, les trois principaux programmes de transferts sont le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation

Le TCSPS³, instauré en 1996, finançait les programmes provinciaux de santé, d'éducation postsecondaire, d'aide sociale et de services sociaux, y compris ceux visant le développement de la petite enfance. Sa restructuration a été motivée par la volonté d'accroître la transparence et la reddition de comptes en matière de santé. Il a été scindé en deux programmes distincts :

- Le TCS pour le soutien aux soins de santé dont le versement est assujéti au respect des « conditions et critères nationaux prévus par la Loi canadienne sur la santé concernant notamment la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité ainsi que les dispositions concernant la surfacturation et les frais modérateurs⁴ »;
- Le TCPS pour le soutien à l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et d'autres programmes sociaux, notamment le développement de la petite enfance, l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à la petite enfance.

Le programme de péréquation du gouvernement fédéral a pour but de « donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables⁵ ». Les paiements

¹ Le Québec est la seule province à profiter d'un abattement fiscal s'élevant à 16,5 % de l'impôt fédéral de base depuis 1977. Il s'agit là d'arrangements fiscaux portant sur des points d'impôts, et non sur des liquidités, qui ne seront pas traités dans ce texte sur les transferts fédéraux.

² Gouvernement du Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2001) « Les programmes de transferts fédéraux aux provinces ».

³ Le TCSPS a remplacé deux programmes : le Financement des programmes établis (FPE) pour les dépenses de santé et d'éducation et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) pour la sécurité de revenu.

⁴ Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, partie V, article 13(1).

⁵ Loi constitutionnelle de 1982, art. 36 (2).

de péréquation ne sont assortis d'aucune condition, les gouvernements provinciaux déterminent eux-mêmes l'affectation de ces revenus.

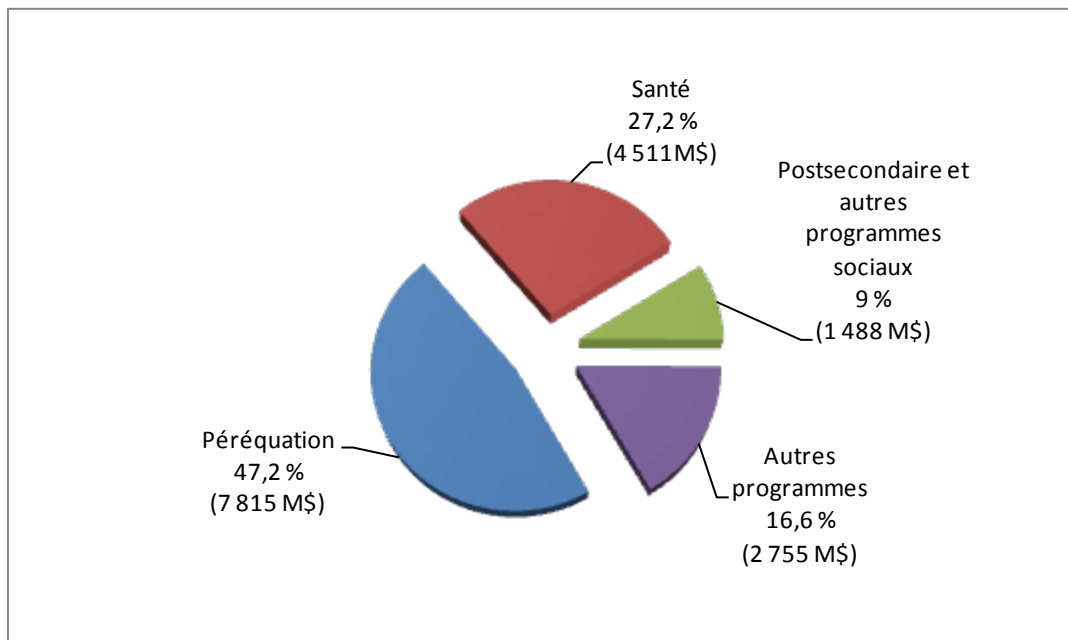
Outre ces trois programmes, d'autres programmes de transferts existent et peuvent être classés en deux catégories⁶ :

- Les programmes de transferts liés aux accords fiscaux qui comprennent le programme de stabilisation fiscale ainsi que le paiement pour l'impôt sur les dividendes d'actions privilégiées;
- Les programmes de transferts qui incluent les ententes bilatérales (notamment, dans le cas du Québec, les ententes relatives à la gestion de la main-d'œuvre et au régime canadien de prêts aux étudiants ainsi que l'entente sur l'intégration des immigrants) et le financement des organismes consolidés (la Société d'habitation du Québec en particulier).

1. PROFIL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC EN 2011-2012

En 2011-2012, les transferts fédéraux au gouvernement du Québec totalisaient 16 938 M\$.

LES COMPOSANTES DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2011-2012



Source : Ministère des Finances du Québec, Comptes publics 2011-2012, p. 159 (résultats réels au 31 mars 2012).

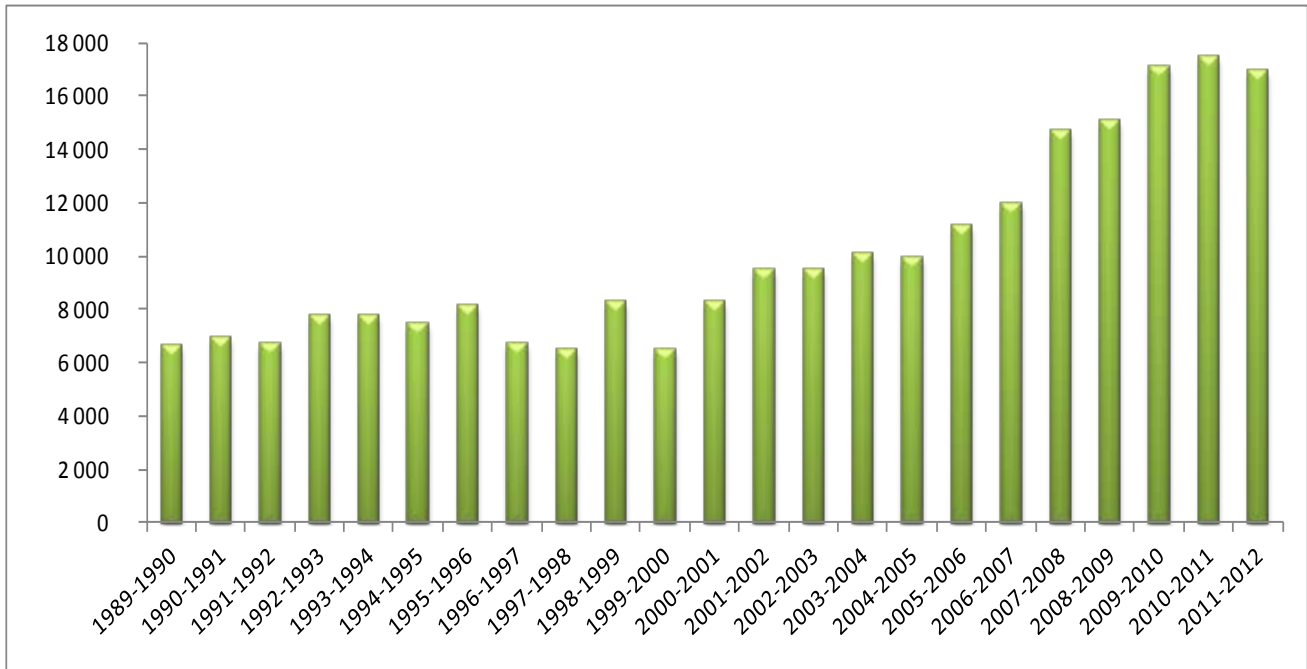
Le programme de péréquation est la principale source de revenus reçus par le gouvernement du Québec en provenance du gouvernement du Canada. Les transferts pour la santé (4 511 M\$) constituaient 27,2 % des transferts fédéraux au gouvernement du Québec en 2011-2012, alors que

⁶ Gouvernement du Québec, Commission sur le déséquilibre fiscal (2001) « Les programmes de transferts fédéraux aux provinces », p. 37 et s.

ceux pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux (1 488 M\$) représentaient seulement 9 % des transferts fédéraux⁷.

2. ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX DEPUIS LA FIN DES ANNÉES 1980

L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (EN M\$)



Source : Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics* (résultats réels au 31 mars 2012).

NB : L'instauration de la comptabilité d'exercice en 2005-2006 et les modifications comptables de 2009-2010 affectent la comparabilité de l'importance des transferts fédéraux dans le temps.

Depuis 2004-2005, on note une évolution continue des transferts fédéraux. Celle-ci est le fruit de la volonté du fédéral de réinvestir en santé (objet de l'accord de septembre 2004), de contribuer au financement des places en garderie et de garantir une croissance stable des paiements de péréquation. Cette tendance contraste avec le redimensionnement et la rationalisation des dépenses du gouvernement fédéral au cours des années 1990 qui ont également concerné les paiements de transferts. En effet, au cours des années 1990, les paiements de transferts fédéraux aux provinces (hors points d'impôts) pour financer leurs services sociaux (santé, éducation, programmes sociaux) sont passés de 19,3 G\$ en 1994 à 11 G\$ en 1997⁸.

⁷ Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics 2011-2012*.

⁸ BOISMENU G., J. JENSON, « A social union or a federal State? Competing visions of intergovernmental relations in the New Liberal Era », in PAL L.A., *How Ottawa spends 1998-1999*, Oxford University Press, p. 64-65.

**LES REVENUS AU TITRE DU PROGRAMME DE PÉRÉQUATION
QUÉBEC, DEPUIS 1989-1990**

Année	M\$	Taux de variation en %	% transferts fédéraux reçus par Québec
1989-1990	3 710	NA	55,6
1990-1991	3 654	-1,5	52,4
1991-1992	3 486	-4,6	51,7
1992-1993	3 573	2,5	46,0
1993-1994	3 813	6,7	49,1
1994-1995	3 542	-7,1	47,3
1995-1996	4 321	22,0	53,2
1996-1997	4 101	-5,1	61,2
1997-1998	4 228	3,1	65,4
1998-1999	5 382	27,3	64,9
1999-2000	4 387	-18,5	67,2
2000-2001	5 650	28,8	67,9
2001-2002	5 336	-5,6	56,3
2002-2003	5 315	-0,4	56,2
2003-2004	4 065	-23,5	40,2
2004-2005	5 211	28,2	52,4
2005-2006	4 798	-7,9	43,1
2006-2007	5 539	15,4	46,3
2007-2008	7 160	29,3	48,6
2008-2009	8 028	12,1	58,9
2009-2010	8 355	4,1	48,8
2010-2011	8 552	2,4	48,9
2011-2012	7 815	-8,6	46,1

D'après le ministère des Finances du Québec, *Le point sur les transferts fédéraux du plan budgétaire 2002-2003*; *Comptes publics* de 2005-2006 à 2011-2012 et Finances Canada, <http://www.fin.gc.ca/fedprov/eqp-fra.asp>
NA : non applicable.

Au cours de la seconde moitié des années 1990, le programme de péréquation a connu d'importantes variations d'une année budgétaire à l'autre, rendant ainsi instables les cadres financiers des provinces. En réaction aux critiques formulées à l'égard du programme de péréquation, il a été annoncé dans le budget fédéral de 2007 que les conditions de détermination des paiements de péréquation seraient simplifiées pour les rendre plus prévisibles et que l'enveloppe globale de ce programme serait régulièrement revalorisée jusqu'en 2013-2014.

En ce qui concerne la contribution de ce programme fédéral aux finances publiques du Québec, il faut souligner qu'en raison de l'importance de sa population et de son économie, et du fait que sa capacité fiscale est proche de la moyenne des provinces canadiennes, le Québec est la province qui reçoit le plus de paiements de péréquation. Selon les estimations du gouvernement fédéral, le Québec percevra un peu moins de la moitié (48,6 % exactement) des paiements consentis par Ottawa aux provinces dans le cadre de ce programme pour l'année 2013-2014.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de L'Observatoire de l'administration publique – ENAP. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à etat.quebecois@enap.ca

Diffusion autorisée par Les publications du Québec.

Certaines données présentées dans ce document sont issues de Statistique Canada par extraction de la banque de données ESTAT, sous-produit de CANSIM. La publication sur ce site des séries chronologiques de CANSIM est partielle et l'équipe de recherche y a apporté une plus-value par le calcul d'indicateurs. Pour en savoir plus, visitez : <http://www.statcan.gc.ca/estat/intro-fra.htm>

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN 978-2-923008-43-1 (PDF)

© L'Observatoire de l'administration publique-ENAP, 2013